



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Chiffres-clés de l'environnement



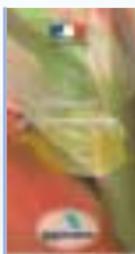
DIRECTION DE

L'ENVIRONNEMENT

MARTINIQUE

Édition 2000

Sommaire



<u>Air</u>	4
<u>Eaux</u>	6
<u>Faune, Flore, Ecosystème</u>	9
<u>Forêt</u>	13
<u>Occupation du territoire et paysages</u>	15
<u>Déchets</u>	17
<u>Energie</u>	20
<u>Risques</u>	22
<u>Qualité des sols</u>	25
<u>Transports</u>	28



L'opération EIDER (Ensemble Intégré des Descripteurs de l'Environnement Régional), initialisée en 1994 en France métropolitaine, a été menée avec succès pour la première fois à la Martinique au cours de l'année 1998 sur les résultats de 1997.

Au niveau national, elle a pour but de décrire l'état de l'environnement dans chaque région à partir d'une base de données communes à toutes les régions, et de ce fait de permettre les comparaisons interrégionales. Cette base de données rassemble toutes les statistiques concernant l'environnement, qu'elles proviennent des DIREN ou des autres organismes dont les activités touchent de près à l'environnement.

Pour ce qui concerne la Martinique, l'objectif final est de pérenniser cette opération en effectuant des collectes annuelles et d'instituer un tronc de descripteurs commun aux quatre DOM. L'opération EIDER a été initialisé en Guadeloupe dès 1997 sur les données 1996. Elle est actuellement en cours de réalisation en Guyane et à la Réunion.

Le succès de EIDER dans notre région est en grande partie dû à la large coopération des différents organismes locaux qui ont participé à la collecte des données en s'efforçant de traiter leurs propres statistiques pour les rendre cohérentes avec le cadre EIDER. Il s'agit en particulier de la DDASS, de la DRIRE, de la DDE, de la DAF, de l'ONF, de l'ADEME. Le réseau est animé par la DIREN.

La présente publication porte sur les années 1997 et 1998. Certains descripteurs doivent être utilisés avec prudence, ayant été souvent estimés. Les comparaisons entre les deux années s'avèrent pour l'instant hasardeuses et ne peuvent être effectuées que ponctuellement.. Mais la DIREN et les membres du réseau EIDER poursuivent leurs efforts pour viser l'exhaustivité des statistiques et surtout une meilleure fiabilité.

Mme PAULIN, responsable du service statistique à la DIREN, reste à disposition pour plus d'information.

*Le Directeur Régional de l'Environnement,
Jean-Louis MILLO*



AIR



Pelouse d'altitude-Pelée

DIREN

AI 06 : Emissions atmosphériques polluantes des installations classées, assujetties à la taxe parafiscale sur la pollution de l'air

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
AI 0601	Emission totale annuelle de SO ₂ en tonnes	10 684	8 327
AI 0603	Emission totale annuelle de NO ₂ en tonnes	11 112	11 318
AI 0609	Emission totale annuelle de poussières en tonnes	1 261	1 219
AI 0611	Nombre d'ICPE (*) assujetties à la taxe parafiscale	5	3

Source : *DRIRE*

(*) ICPE = Installation classée pour la protection de l'environnement. Selon la gravité ou l'importance des nuisances ou des risques, on distingue : d'une part, les ICPE soumises à une simple déclaration auprès du préfet, qui exercent une activité peu polluante ou peu dangereuse ; d'autre part, les ICPE soumises à autorisation, qui exercent une activité plus polluante ou plus dangereuse. L'autorisation nécessite une procédure d'instruction préalable à la mise en activité.

AI 07 : Emissions polluantes totales (anthropiques et naturelles)

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
AI 0709	Emission de SO ₂ du secteur "production d'électricité"	8 890	6 762
AI 0710	Emission de NO _x du secteur "production d'électricité"	10 894	11 094
AI 0717	Emission de SO ₂ du secteur "industrie"	10 731	8 327
AI 0718	Emission de NO _x du secteur "industrie"	11 114	11 318

Source : *DRIRE*

EAUX



Cascade d'altitude Pelée

DIREN

EA 03 : Débit des cours d'eau

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
EA 0301	Moyenne annuelle, en m ³ /seconde	0,98	1,253
EA 0302 (*)	Débit maximal instantané, en m ³ /s	169	169
EA 0303	Débit moyen minimum de 3 jours consécutifs (VCN3) en m ³ /s	0,270	0,270
EA 0304 (**)	Moyenne interannuelle (moyennes des débits moyens annuels sur 10 ans)	0,188	1,055
EA 0305	Débit instantané de la crue décennale, en m ³ /s	93,6	97,0
EA 0306	Débit moyen de 3 jours consécutifs de récurrence quinquennale, en m ³ /s	0,188	0,188
EA 0307	Bonne inférieure de l'intervalle de confiance (supposé à 90 %) du débit moyen minimum de 3 jours consécutifs de récurrence quinquennale, en m ³ /s	0,153	0,153
EA 0308	Bonne supérieure de l'intervalle de confiance (supposé à 90 %) du débit moyen minimum de 3 jours consécutifs de récurrence quinquennale, en m ³ /s	0,220	0,220

Source : **DRIRE**

(*) Il s'agit du débit maximum instantané enregistré depuis le début des observations en ce point (38 années d'observations)

(**) Il s'agit de la moyenne interannuelle depuis le début des observations en ce point

Nom de la rivière : La lézarde

Côte de la station : Lieu-dit "Lézarde II". Sur l'échelle MERCATOR, la côte est définie par : X=711,375 Km ; Y=1626,925 Km ; Z=171 m.

Le bassin versant a une superficie de 13 Km² et la rivière a une longueur totale de 33,4 Km.

Les hygromètres placés par la DIREN en certains points dans les cours d'eau mesurent la hauteur de l'eau. Les débits sont alors calculés à partir d'une courbe de hauteur-eau.

Le module est la moyenne interannuelle des débits annuels moyens.

VCN_n représente le débit moyen minimum de n jours consécutifs. Le module depuis le début des observations (1962) est de 1,050 m³/seconde, mais seules 21 années comportent des informations complètes mensuelles.

La moyenne des débits mensuels interannuels, pondérée par le nombre de jours par mois, est de 1,092 m³/secondes.

EA 07 : Conformité de l'alimentation en eau potable, pour les unités de distribution de plus de 10 000 habitants permanents

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
EA 0790	Nombre d'unités de distribution strictement conformes, tous paramètres confondus	0	4
EA 0791	Nombre d'unités de distribution avec un dépassement accidentel, tous paramètres confondus	10	5
EA 0792	Nombre d'unités de distribution avec un dépassement fréquent, tous paramètres confondus	1	3
EA 0793	Population desservie par des unités de distribution strictement conformes, tous paramètres, en nombre d'habitants	0	135 296
EA 0794	Population desservie par des unités de distribution avec dépassement accidentel, tous paramètres, en nombre d'habitants	279 156	78 552
EA 0795	Population desservie par des unités de distribution avec dépassement fréquent, tous paramètres, en nombre d'habitants	19 813	26 314

Source : **DDASS**

EA 08 : Conformité des eaux de baignade

Saison 1998 (*)

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
EA 0801	Nombre de points de surveillance en classe A (eau douce)	1	0
EA 0802	Nombre de points de surveillance en classe B (eau douce)	3	4
EA 0803	Nombre de points de surveillance en classe C (eau douce)	0	0
EA 0804	Nombre de points de surveillance en classe DS (eau douce)	0	0
EA 0825	Nombre de points de surveillance en classe A (eau de mer)	32	28
EA 0826	Nombre de points de surveillance en classe B (eau de mer)	10	21
EA 0827	Nombre de points de surveillance en classe C (eau de mer)	5	2
EA 0828	Nombre de points de surveillance en classe D (eau de mer)	0	0
EA 0850	Nombre de points de surveillance en (eau douce)	4	4
EA 0860	Nombre de points de surveillance en (eau de mer)	47	51

Source : DDASS

(*) La saison de l'année n s'étend du 31 septembre (n-1) au 1^{er} octobre n

EA 10 : Rejets nets de pollution par les principaux établissements industriels

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
EA 1009	Cumul annuel de DCO rejeté en milieu naturel ou à l'égout par les entreprises suivies, en tonnes	3 166	2 450
EA 1003	Cumul annuel des hydrocarbures rejetés en milieu naturel ou à l'égout par les entreprises suivies, en tonnes	4	0,5
EA 1016	Cumul annuel de MES rejeté en milieu naturel ou à l'égout par les entreprises suivies, en tonnes	1 200	679
EA 1020	Cumul annuel de plomb rejeté en milieu naturel ou à l'égout par les entreprises suivies, en tonnes	30	ND
EA 1039	Nombre d'entreprises autorisées concernées (polluant : DCO)	27	27
EA 1043	Nombre d'entreprises autorisées concernées (polluant : hydrocarbures)	27	27
EA 1046	Nombre d'entreprises autorisées concernées (polluant : MES)	27	27
EA 1050	Nombre d'entreprises autorisées concernées (polluant : plomb)	2	2

Source : DRIRE

DCO = Demande Chimique en Oxygène

MES = Matières en Suspension

FAUNE, FLORE, ECOSYSTEME



Jasmin du poète

Gilles MASSARD

FF 01 : Espèces floristiques protégées

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
FF 0108	Nombre d'espèces floristiques de la liste régionale	42	42

Source : DIREN

FF 02 : Evolution du patrimoine floristique

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
FF 0101	Nombre d'espèces disparues dans la région avant 1960	17	17
FF 0102	Nombre d'espèces disparues dans la région entre 1961 et 1980	ND	ND
FF 0103	Nombre d'espèces disparues dans la région depuis 1980	ND	ND

Source : DIREN

FF 03 : Population de vertébrés

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
FF 0301	Nombre d'espèces de reptiles présentes	11	11
FF 0302	Nombre d'espèces d'amphibiens présentes	4	4
FF 0303	Nombre d'espèces de poissons présentes	300	300
FF 0304	Nombre d'espèces d'oiseaux présentes	199	199
FF 0305	Nombre d'espèces de mammifères terrestres présentes	14	14

Source : DIREN

FF 04 : Situation de la faune protégée

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
FF 0401	Nombre d'espèces de vertébrés protégés par les directives européennes	ND	ND
FF 0402	Nombre d'espèces d'insectes protégées présentes dans le département	2	2

Source : DIREN

FF 05 : Inventaire des ZNIEFF terrestres et marines de type I et II

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998	1999
FF 0501	Superficie des ZNIEFF de type I (DPM inclus), en Ha (*)	7 421	8 804	8 243
FF 0502	Superficie des ZNIEFF de type II (DPM inclus), en Ha (*)	0	0	0
FF 0503	Superficie des ZNIEFF de type I (DPM exclus), en Ha (*)	6 830	8 213	8 652
FF 0504	Superficie des ZNIEFF de type II (DPM exclus), en Ha (*)			
FF 0505	Superficie des ZNIEFF de type I et II confondus (DPM inclus), en Ha	7 421	8 804	9 243

Source : DIREN

(*) Il s'agit pour le moment des types I et II confondus, l'inventaire en cours n'ayant pas permis de distinguer les 2 sortes. ZNIEFF = zone naturelle d'intérêt écologique, floristique, et faunistique.

Les ZNIEFF de type I ont une surface réduite, mais leur peuplement en espèces menacées est très dense. Les ZNIEFF de type II sont plus étendues, avec un peuplement plus éparpillé.

FF 06 : Protection des ZNIEFF terrestres

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
FF 0604	Superficie des ZNIEFF de type I et II confondus faisant partie d'une Réserve Naturelle, en Ha	0	0
FF 0605	Proportion des ZNIEFF de type I et II confondus faisant partie d'une Réserve Naturelle, en %	0	0
FF 0606	Superficie des ZNIEFF de type I et II confondus faisant partie d'un arrêté préfectoral de Protection de Biotope, en Ha	0	0
FF 0607	Proportion des ZNIEFF de type I et II confondus faisant partie d'un arrêté préfectoral de Protection de Biotope, en Ha	0	0
FF 0611	Superficie des ZNIEFF de type I et II confondus faisant partie d'un site classé, en Ha	301,4	301,4
FF 0612	Proportion des ZNIEFF de type I et II confondus faisant partie d'un site classé, en %	4	4

Source : DIREN

FF 07 : Nombre d'adhérents aux fédérations de chasseurs

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
FF 0701	Nombre d'adhérents aux fédérations départementales de chasseurs	1 400	1 350
FF 0750	Nombre d'adhérentx aux fédérations départementales de chasseurs pour 1 000 habitants	4	3,6

Source : DAF

FF 10 : Adhérents aux sociétés de pêche

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
FF 1010	Nombre de marins-pêcheurs pour la grande pêche	0	0
FF 1011	Nombre de marins-pêcheurs pour la pêche au large	15	21
FF 1012	Nombre de marins-pêcheurs pour la pêche côtière	52	53
FF 1013	Nombre de marins-pêcheurs pour la petite pêche	923	887

Source : DAFMAR

FF 17 : Espaces faisant l'objet d'une protection réglementaire

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1998
FF 1702	Superficies des réserves naturelles, en Ha	394
FF 1703	Nombre de réserves naturelles	2
FF 1704	Superficie des espaces protégés par des Arrêtés de Protection de Biotope, en Ha	7
FF 1705	Nombre d'arrêtés de Protection de Biotope	1
FF 1710	Superficie des réserves biologiques, domaniales et forestières, en Ha	0
FF 1711	Superficies des réserves naturelles volontaires, en Ha	0
FF1712	Nombre des réserves naturelles volontaires.	0

Source : DIREN

FF 18 : Espace de valeur européenne et internationale

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1998
FF 1801	Nombre de zones relevant de la Convention de Ramsar	0
FF 1804	Superficies des zones relevant de la Convention de Ramsar	0

Source : DIREN

FF 19 : Zones humides

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1998
FF 1901	Nombres de zones humides	985
FF 1902	Superficies des zones humides, en Ha	2442
FF 1903	Part de la superficie des zones humides protégées, en %	16

Source : DIREN

FORET



Forêt humide du Nord

DIREN

FO 01 : Surfaces forestières

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
FO 0101	Taux de boisement (%)	43	43

Source : ONF

FO 06 : Défrichements

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
FO 0609	Surface totale défrichée dans l'année	65	68
FO 0610	Nombre d'autorisations de défrichement accordées	46	31

Source : ONF

FO 10 : Surfaces boisées par nature de propriété

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
FO 1001	Surface boisée domaniale et départementalo-domaniale (Ha)	9 721	11 772
FO 1002	Surface boisée soumise hors domaniale (Ha)	1 866	1 811
FO 1003	Surface boisée privée (Ha)	31 029	32 000
FO 1004	Surface boisée totale (Ha)	46 500	47 500
FO 1005	Surface boisée de mangrove (Ha)	1 840	1 840
FO 1007	Surface boisée domaniale du littoral (Ha)	2 044	2 039
FO 1050	Surface boisée domaniale et soumise, rapportée à la superficie régionale (%)	14	14

Source : ONF

Les surfaces boisées ne sont pas exactement équivalentes aux surfaces des forêts. Ces dernières comprennent aussi des espaces vides, des rochers, des cultures, etc. On a pris ici les surfaces des forêts. Les forêts soumises au régime forestier ne font pas partie du domaine public. Elles appartiennent au Conseil Général ou au Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres. La surface exacte de la forêt privée n'est pas connue, car il n'existe pas d'inventaire forestier pour la forêt privée. La valeur du sous-descripteur FO 1003 est obtenue par différence.

FO 30 : Infractions forestières

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
FO 3001	Nombre de PV dressés (*)	3	11
FO 3002	Nombre de PV jugés	ND	6
FO 3003	Surfaces concernées par des défrichements illégaux (Ha)	1,2	44

(*) Y compris les timbres-amendes

Source : ONF

FO 3002 : En fait de jugement, il s'agit dans tous les cas de transactions. Le montant de l'amende devant être acquittée par le contrevenant est fixé par le Procureur de la République sur proposition de l'Office National des Forêts.



OCCUPATION DU TERRITOIRE ET PAYSAGES



Anse Céron

DIREN

OC 01 : Utilisation physique de l'espace

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
OC 0120	Surface naturelles, en Ha	67 099	67 099
OC 0121	Surface agricoles, en Ha	37 200	33 690
OC 0122	Surface artificielles, en Ha	3 851	7 311
OC 0150	Surface des espaces naturels rapportée à la surface régionale, %	62	62
OC 0151	Surface des espaces agricoles rapportée à la surface régionale, %	34	30,6
OC 0152	Surface des espaces artificiels rapportée à la surface régionale, %	4	7
OC 0153	Surface totale, en Km ²	1 081	1 081

Source : DAF - DDE

OC 05 : Surfaces couvertes par une ou plusieurs mesures de protection

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
OC 0501	Surface couverte par les sites classés, en Ha	2 511	5 200
OC 0502	Nombre de sites classés	1	2
OC 0505	Nombre de parcs et jardins classés en monuments historiques	1	3
OC 0506	Nombre de parcs et jardins inscrits en monuments historiques	1	2
OC 0510	Surface totale couverte par les secteurs sauvegardés créés	0	0
OC 0511	Surface totale couverte par les ZPPAUP	0	0
OC 0514	Surface totale du Parc Naturel Régional, en Ha	62 725	62 725
OC 0516	Linéaire côtier acquis (ou géré) dans l'année par le CLRL, en Km	0	0
OC 0517	Linéaire côtier acquis par le CLRL depuis 1976, en Km	25	25
OC 0518	Surface des terrains acquis (ou gérés) dans l'année par le CLRL, en Ha	0	0

Source : DIREN - DRAC

ZPPAUP = Zone de Protection du Patrimoine Architectural, de l'Urbanisme et des Paysages.

CLRL = Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres Paysages

NB : La surface des terrains acquis par le CLRL depuis sa création (1975) est de 1 135 Ha

Parcs et jardins classés : Habitation Pécol à Basse-Pointe, Habitation Beauséjour à Grand-Rivière, Habitation Le Galion à Trinité.

Parcs et jardins inscrits : Habitation Montgérald au Marin et Parc Galliéni à Fort de France. La législation est plus restrictive en ce qui concerne les monuments classés. Par exemple, seul l'Architecte des Bâtiments de France est habilité à intervenir sur un monument classé, alors que le propriétaire du monument inscrit peut choisir son propre architecte.

DECHETS



Ravine en Nord Atlantique

DIREN

DE 01 : Ordures ménagères collectées

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
DE 0104	Quantité annuelle d'ordures ménagères collectées en mélange par collecte traditionnelle et acheminées vers des installations autorisées, en tonnes	135 000	172 340
DE 0105	Quantité annuelle d'ordures ménagères collectées en mélange par collecte traditionnelle et traitées par incinération avec récupération d'énergie, en tonnes	0	0
DE 0106	Quantité annuelle d'ordures ménagères collectées en mélange par collecte traditionnelle et traitées par incinération sans récupération d'énergie, en tonnes	0	0
DE 0109	Quantité annuelle d'ordures ménagères collectées en mélange par collecte traditionnelle et acheminées vers des décharges autorisées, en tonnes	135 000	172340
DE 0110	Quantité annuelle d'ordures ménagères triées, en tonnes	0	0
DE 0150	Taux de valorisation thermique avec récupération d'énergie, en %	0	0
DE 0152	Taux de valorisation thermique sans récupération d'énergie, en %	0	0
DE 0153	Taux de mise en décharge, en %	100	100

Source : ADEME

DE 12 : Déchets ménagers et assimilés traités

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
DE 1204	Quantité annuelle de DMA collectés en mélange et acheminés vers des installations autorisées, en tonnes	215 000	262 040
DE 1205	Quantité annuelle de DMA collectés en mélange et acheminés vers des installations autorisées, incinérées avec récupération d'énergie, en tonnes	0	0
DE 1206	Quantité annuelle de DMA collectés en mélange et acheminés vers des installations autorisées, incinérés sans récupération d'énergie, en tonnes	0	0
DE 1209	Quantité annuelle de DMA collectés en mélange et acheminés vers des décharges autorisées, en tonnes	215 000	262 040
DE 1250	Taux de valorisation thermique avec récupération d'énergie, en %	0	0
DE 1252	Taux de valorisation thermique sans récupération d'énergie, en %	0	0
DE 1253	Taux de mise en décharge, en %	100	100

Source : ADEME

DE 16 : Production de déchets industriels spéciaux

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
DE 1601	Nombre d'établissements producteurs de déchets industriels spéciaux retenus dans le PREDIS	30	30
DE 1602	Quantité annuelle de DIS produite, en milliers de tonnes	6,1	0,5

Source : DRIRE

La quantité annuelle de DIS produite ne concerne que 3 établissements suivis par la DRIRE.

ENERGIE



Nord Atlantique

DIREN

EN 01 : Consommation de carburants

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
EN 0101	Consommation de super plombé, en tonnes équivalent pétrole	83900	74900
EN 0102	Consommation de super sans plomb, en tonnes équivalent pétrole	64300	76000
EN 0103	Consommation de gasoil, en tonnes équivalent pétrole	90500	74000

Il s'agit d'estimation pour 98

Source : *DRIRE*

EN 02 : Production d'énergie

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
EN 0202	Production d'énergie électrique, en tonnes équivalent-pétrole (TEP)	233	247
EN 0207	Production d'énergie d'origine hydraulique, en TEP	0	0
EN 0208	Production d'énergie géométrique, en TEP	0	0
EN 0209	Production d'énergie éolienne, en TEP	0	0
EN 0210	Production d'énergiephotovoltaïque, en TEP	66,6	138

Il s'agit d'estimation pour 98

Source : *DRIRE*

EN 03 : Consommation d'énergie

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
EN 0301	Consommation totale d'énergie, en TEP	604	640

RISQUES



Cyclone Lenny (Saint-Pierre)

DIREN

RI 04 : Prise en compte des zones à risques

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
RI 0422	Nombre de PPR approuvés	0	1
RI 0423	Nombre de PPR en cours d'étude	0	4

Source : DDE

Les plans de Prévention des Risques (PPR) ont remplacé les anciens Plans d'Exposition aux Risques (PER).

RI 10 : Installations classées concernant un risque industriel et technologique

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
RI 1001	Nombre d'installations classées soumises à autorisation (y c carrières)	101	73
RI 1003	Nombre d'installations classées SEVESO	2	3
RI 1005	Nombre de barrages intéressant la sécurité publique	0	0

Source : DRIRE

Les barrages intéressant la santé publique sont définis comme mesurant plus de 20 mètres de haut et stockant plus de 15 millions de m³ d'eau. Aucun barrage en Martinique n'est concerné : La Manzo mesure 27 mètres de haut, mais ne stocke que 8 millions de m³ d'eau.

RI 13 : Mesures de prévention pour la sécurité de la population ou la qualité de l'environnement

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
RI 1301	Nombre de PPI	1	1
RI 1302	Nombre de PSS réalisés par l'état	4	7
RI 1303	Nombre d'établissements ayant un POI	6	7

Source : SIDPC - DRIRE

Les Plans de Secours spécialisés sont élaborés par le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC), service de la Préfecture, en collaboration avec les organismes concernés, et approuvés ensuite par le Préfet. Trois nouveaux plans ont été réalisés en 1998. Il s'agit du plan "fortes précipitations", du plan "SATER" et du plan de secours "moyenne montagne". Ils viennent s'ajouter aux 4 existants déjà : plan "cyclone" (1994, révisé en 1998), plan "éruptions volcaniques" (1986, actuellement en révision), plan "aérodrome" (1990) et plan "POLMARMER" (1993). Un autre plan, le plan "séisme", a été approuvé en 1999 et n'est donc pas comptabilisé dans la valeur de RI 13 pour 1998.

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est mis en œuvre par les autorités préfectorales en cas d'accident grave.

Le Plan d'Opération Interne (POI) est interne à l'entreprise et mis en œuvre en cas d'incident mineur.

Ces Plans s'appliquent dans les installations considérées comme potentiellement dangereuses en raison de leur activité, qui entraîne des risques technologiques importants (incendie, explosion, émanations de substances toxiques,...).

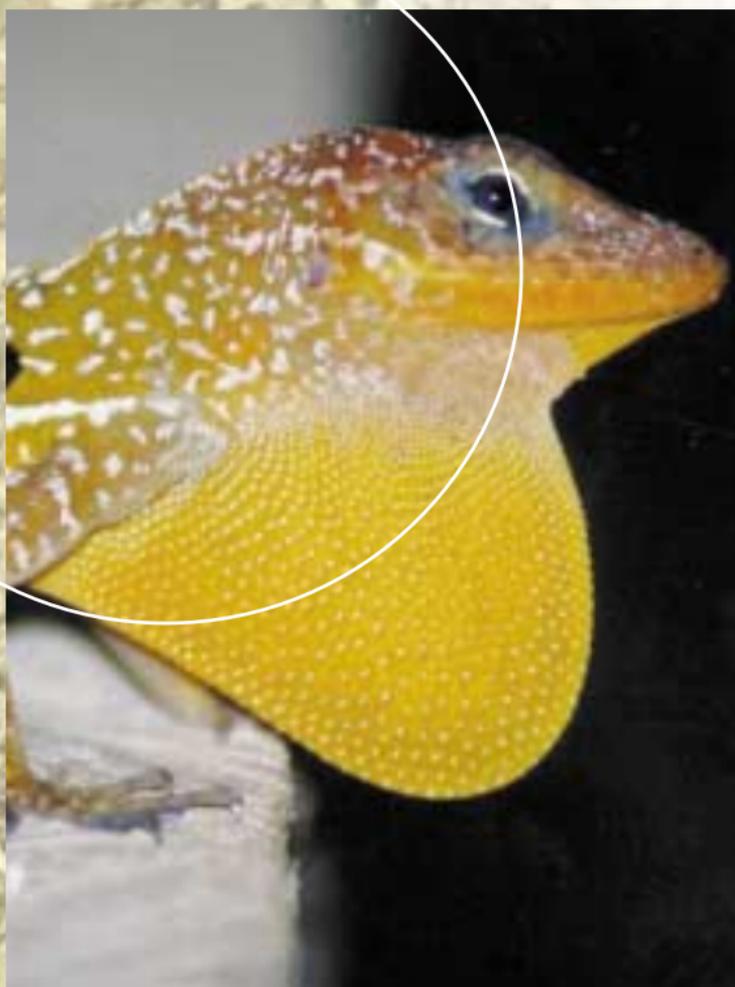
RI 56 : Lutte contre les risques de santé publique

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
RI 5601	Nombre de cas de dengue recensés par le réseau sentinelle de la DDASS (sérologies positives)	1 296	510
RI 5602	Nombre de cas de dengue mortels	9	3

Source : DDASS

Le nombre de cas de dengue est probablement sous-estimé, puisque les examens sérologiques ne sont positifs qu'après le 5^{ème} jour d'incubation

QUALITÉ DES SOLS



Lézard jaune

Gilles MASSARD

QS 06 : Extraction de matériaux et minerais

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
QS 0607	Nombre de carrières autorisées en activité	38	25
QS 0614	Quantité annuelle extraite des carrières en activité, en millions tonnes	3,3	2,4
QS 0621	Surface des carrières en activité, en Ha	272	217
QS 0650	Part de la production totale des carrières extraite des carrières à ciel ouvert alluvionnaires en eau, en %	0	0
QS 0651	Part de la production totale des carrières extraite des carrières à ciel ouvert alluvionnaires hors eau, en %	0	0
QS 0652	Part de la production totale des carrières extraite des carrières à ciel ouvert en roches massives, en %	27,3	50

Source : *DRIRE*

La production totale des carrières à ciel ouvert est répartie pour moitié entre les roches massives et les roches pyroclastiques (sable, ...).

QS 07 : Sites et sols pollués

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
QS 0730	Nombre de sites et sols pollués	0	0
QS 0731	Nombre de sites et sols pollués rapporté au nombre d'établissements industriels employant des salariés	0	0

Source : *DRIRE*

QS 10 : Importance du réseau routier

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
QS 1001	Longueur réseau autoroutier, en km (*)	7	7
QS 1002	Longueur routes nationales, en km	290	290
QS 1003	Longueur routes départementales, en km	630	630
QS 1004	Réseau autoroutier/surpéfície du département en m/km ²	6,4	6,4
QS 1005	Routes nationales/surpéfície du département en m/km ²	263,6	263,6
QS 1006	Routes départementales/surpéfície du département en m/km ²	572,7	572,7

(*) Les bretelles d'accès à l'autoroute (14 km) ne sont pas incluses Source : DDE

La longueur du réseau autoroutier n'inclut pas les 14 Km de bretelles d'accès.

La longueur totale de routes nationales se décompose comme suit :

Route express : 3,578 Km

Routes proprement nationales : 254,470 Km

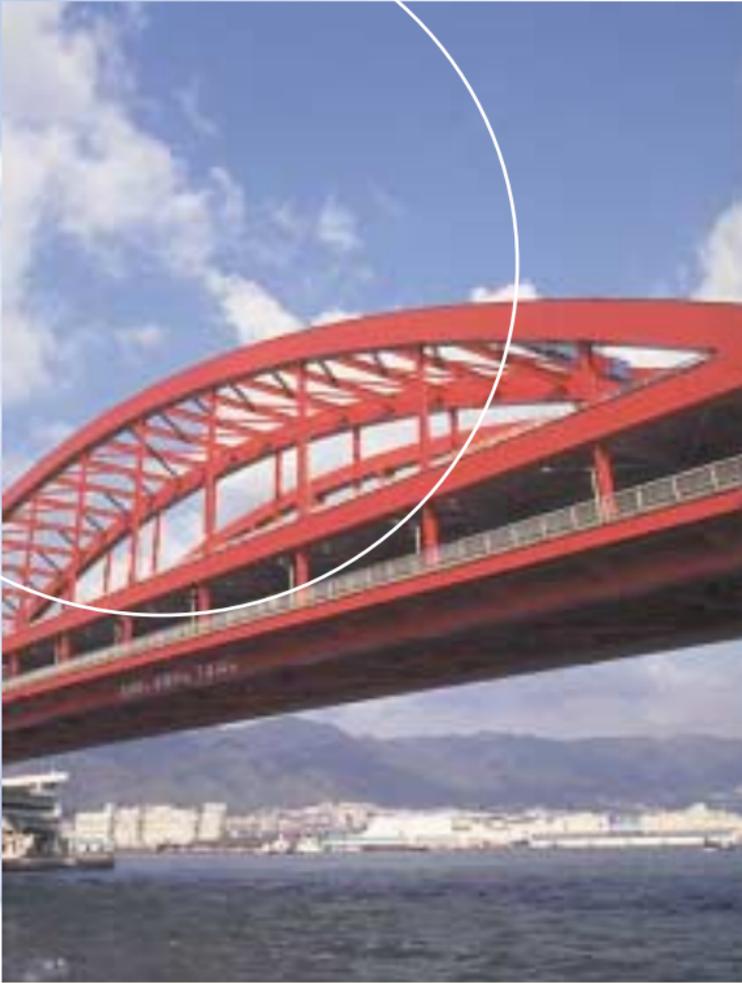
Bretelles d'accès aux routes nationales : 14 Km

Routes nationales à déclasser : 16,735 Km

La route express est en fait une portion de la route nationale n°9. Les routes nationales à déclasser en routes départementales font l'objet d'une procédure impliquant leur prise en charge par le Département.

Les routes départementales sont gérées par le Conseil Général, les routes nationales par la DDE.

TRANSPORTS



????????????????

Gilles MASSARD

TR 01 : Transports routiers

Sous-Descripteurs	INTITULÉ	1997	1998
TR 0101	Voitures particulières neuves immatriculées dans l'année	12 790	12 406
TR 0102	Voitures particulières d'occasion immatriculées dans l'année	17 749	18 102
TR 0105	Nombre de vignettes achetées dans l'année n (du 1/11/n-1 au 31.10/n)	140 683	145 056

Source : *PREFECTURE*



DIREN Martinique
4, Boulevard de Verdun, 97200 Fort de France
Tél. : 05 96 71 30 05 • Fax : 05 96 71 25 00
E. mail : diren@diren-martinique.fr